

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► Foire aux questions

► Publications

► Formulaires

► Conventions Collectives

► Lois

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▾

► S'abonner

► Quoi de neuf

► Travailleur avisé, travailleur en
santé!

Suivez le ministère ▾

►  Twitter

►  Facebook

►

[Imprimer cette page](#)

Faits saillants des négociations collectives de l’Ontario - Sommaire - Juin 2016

Diffusion : novembre 2016

Dernière mise à jour : novembre 2016

Aperçu des négociations

En juin, 61 règlements^[1] visant environ 35 928 employés ont été ratifiés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,9 % (1,5 % dans le secteur public; 3,0 % dans le secteur privé). Dix règlements prévoyaient des paiements forfaitaires.

L'industrie où l'AAM était la plus élevée était la construction (3,4 %). La convention concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail visait le plus grand nombre d'employés (environ 3 358), lesquels ont reçu une AAM de 1,5 %.

En juin, l'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,7 % et la moyenne pour l'année était de 1,8 %.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – juin

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier-juin (%)
Primaire	nul	nul	nul	nul
Fabrication	3	2 468	1,9	1,8
Construction	7	8 255	3,4	2,0
Commerce et finances	nul	nul	nul	1,4
Transport, communications et services publics	2	499	2,3	1,9
Administrations publiques	10	7 823	1,8	1,5
Enseignement et services connexes	2	2 607	1,3	0,9
Services de santé et assistance sociale	32	11 403	1,2	1,3
Autres services	5	2 873	1,6	1,8
Tous les règlements	61	35 928	1,9	1,7

Aperçu du deuxième trimestre

Durant le deuxième trimestre de 2016, l'AAM était de 1,8 % (132 règlements; 144 530 employés). La durée moyenne des négociations était de 4,3 mois.

Depuis janvier 2016, l'Ontario a connu 18 interruptions de travail. Ces interruptions ont touché 10 575 employés, soit une perte estimée de 0,02 % du temps de travail en Ontario.

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON
#équitravailON

Aperçu des négociations collectives prévues

Au cours du troisième trimestre de 2016, les conventions majeures qui expireront toucheront notamment les municipalités, les services de développement, les universités, les foyers de soins de longue durée, le Council of Academic Hospitals of Ontario, Essar Steel Algoma, National Steel Car, General Motors, Ford et FCA Canada (appelé auparavant Chrysler Canada).

^[1]Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616